

# FCPI CHAMPLAIN INNOVATION

## L'INNOVATION POUR UNE CROISSANCE DURABLE

### Rapport semestriel n° 18 au 31 mars 2018

Chers souscripteurs,

Vous trouverez ci-après le dix-huitième rapport d'activité semestriel au 31 mars 2018 de votre Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI) CHAMPLAIN INNOVATION.

#### Situation du fonds

La fin de vie du Fonds étant programmée au 5 juin 2019 suite aux deux prorogations exercées conformément aux dispositions prévues au règlement, le Fonds ne réalise plus d'investissements et l'équipe de gestion se concentre sur la cession des participations restantes en recherchant les meilleures performances.

Nous vous rappelons que la performance du Fonds est directement liée à celles des entreprises dans lesquelles il investit, qui pourront être positives ou négatives.

Les premières cessions réalisées ont donné lieu en juillet 2017 à une première distribution d'un montant de 44 € par part.

Au 31 mars 2018, le Fonds ne possède plus que trois participations actives, dont deux sociétés cotées. Dès que la dernière de ces participations aura été cédée, le Fonds pourra être clôturé et l'actif distribué aux porteurs de parts.

En page 3 de cette Lettre, vous trouverez un focus sur les sociétés en portefeuille : Enertime, Linutop et Amoeba qui a subi un événement important impactant la valeur liquidative du Fonds.

Dans l'attente, nous vous rappelons que les rachats de parts sont bloqués jusqu'à la fin de vie du fonds sauf cas dérogatoires : invalidité, décès, licenciement (uniquement pour la souscription à l'IR).

#### Valeur liquidative et Performance

Valeur de souscription 100,00 €

Date d'arrêté au	31/10 /2009	30/04 /2010	31/10 /2010	30/04 /2011	30/09 /2011	31/03 /2012	30/09 /2012	31/03 /2013	30/09 /2013	31/03 /2014	30/09 /2014
Valeur liquidative	98,52 €	97,73 €	95,55 €	92,93 €	87,29 €	84,77 €	80,29 €	80,24 €	77,17 €	74,21 €	79,70 €
Distribution	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Valeur liquidative + distribution	98,52 €	97,73 €	95,55 €	92,93 €	87,29 €	84,77 €	80,29 €	80,24 €	77,17 €	74,21 €	79,70 €
en % de la valeur de souscription	98,5%	97,7%	95,6%	92,9%	87,3%	84,8%	80,29%	80,24 %	77,17%	74,21%	79,70%

Date d'arrêté au	31/03 /2015	30/09 /2015	31/03 /2016	30/09 /2016	31/03 /2017	30/09 /2017	31/03 /2018
Valeur liquidative	74,30 €	159,82 €	227,71 €	266,85 €	186,02 €	118,45 €	62,82 €
Distribution	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	44,00 €	44,00 €
Valeur liquidative + distribution	74,30 €	159,82 €	227,71 €	266,85 €	186,02 €	162,45 €	106,82 €
en % de la valeur de souscription	74,30%	159,82%	227,71%	266,85%	186,02%	162,45%	106,82%

Au 31 mars 2018, la valeur de la part, audité par le Commissaire aux Comptes du Fonds, s'élève à 62,82 €, soit 106,82 € en tenant compte de la distribution de 44 €/part réalisée en juillet 2017 (cf. *Nota Bene* ci-dessous). L'ensemble valeur liquidative plus distribution est en hausse de 6,82% par rapport à la valeur de souscription. L'actif net de votre Fonds s'élève à 1 694 k€.

La valeur liquidative prend en compte la baisse du titre coté Amoeba (cf. page 3).

**Nota Bene :**

La valeur liquidative correspond à la valeur des actifs du Fonds divisée par le nombre de parts en circulation. Elle intègre, depuis le lancement du Fonds :

- les performances du portefeuille innovant (les plus et moins-values réalisées, les plus-values latentes et les provisions)
- les performances des placements financiers

Elle est diminuée :

- des frais de gestion
- des distributions réalisées

Le Fonds détient en portefeuille, entre autres, 2 sociétés cotées, les sociétés AMOEBEA et ENERTIME. Les variations de cours de bourse peuvent impacter fortement l'évolution de la valeur liquidative, à la hausse ou à la baisse.

**EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE  
PAR RAPPORT A LA VALEUR DE SOUSCRIPTION (100€)**



*Les performances passées ne présagent en rien les performances futures.*

**Evolution des actifs**

**Evolution du portefeuille**

Comme nous vous l'avions annoncé dans le précédent rapport, le Fonds a procédé en novembre 2017 à la cession totale de sa participation dans la société MIOS.

Ce concepteur de solutions, matérielles et logicielles, de communications inter machines, a rejoint un grand groupe spécialiste des solutions multi techniques notamment en génie électrique. Positionné historiquement sur les réseaux d'appel d'urgence pour les autoroutes et les tunnels, MIOS s'est diversifié dans la télégestion et la télérelève, en utilisant son savoir-faire en matière de communications inter machines, et se positionne aussi sur la supervision industrielle et l'identification sans contact (RFID, NFC). En croissance modeste mais régulière depuis 2012, la société provençale d'une quinzaine de personnes a terminé l'exercice 2016 sur un chiffre d'affaires de 2,3 M€ et 124 K€ de bénéfice net.

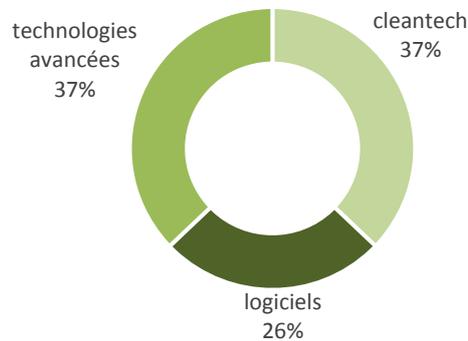
**Autres placements**

Conformément à la stratégie du fonds, la totalité de la trésorerie est placée dans des FCP monétaires du groupe CM-CIC.

**COMPOSITION et REPARTITION DE L'ACTIF NET au 31 mars 2018**

Nom	Catégorie	% de l'actif
AMOEBEA	Société innovante	74,3%
Trésorerie	Trésorerie	10,5%
ENERTIME	Société innovante	7,3%
ACTION(S) UNION+SI.3DEC	OPCVM	5,6%
LINUTOP	Société innovante	2,3%

## REPARTITION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE RESIDUEL au 31 mars 2018 (en prix de revient)



### Evènements sur le portefeuille

**La société de gestion est amenée, dans l'intérêt des porteurs de parts, à exercer les droits de vote lors des Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles le FCPI détient des participations.**



Siparex Proximité Innovation a participé à plusieurs tours de financement de la société AMOEBA, qui développe des solutions biologiques de traitement de l'eau des sites industriels :

- (i) en 2011 pour valider l'intérêt de la technologie,
- (ii) en 2014 pour lancer des tests industriels et le processus de demande d'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) et
- (iii) en 2015 lors de son introduction en bourse avec pour objectif le financement de la construction d'un site de production et le lancement de la commercialisation.

Post introduction en bourse, le titre AMOEBA a connu une forte évolution, qui a impacté à la hausse la valeur liquidative du fonds.

Le 26 avril dernier, l'Agence Européenne des Produits Chimiques, organe consultatif auprès de la Commission Européenne, a émis une opinion défavorable sur la demande d'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché).

Cette annonce a provoqué la baisse du cours de l'action AMOEBA de plus de 70% impactant la valeur économique du fonds qui s'établit au 31 mars 2018 à +6.82% par rapport à la valeur de souscription en prenant en compte les distributions réalisées.

Le cours d'AMOEBEA évoluera en fonction :

- Du processus de validation de l'AMM qui sera décidé en octobre prochain et des stratégies mises en œuvre par la société
- Des développements complémentaires :
  - avec un processus d'AMM pour les USA,
  - premiers tests de biocontrôle dans l'agriculture,
- De la situation financière d'AMOEBEA.

Dans ce contexte, la société de gestion conserve un intérêt marqué pour la stratégie de développement de la société AMOEBA, substituant un traitement biologique à un traitement purement chimique mais elle est également très vigilante sur les conséquences de la non approbation.



Créée en 2008, ENERTIME conçoit, développe et met en œuvre des modules à Cycle Organique de Rankine (ORC) pour l'efficacité énergétique et la production d'électricité renouvelable. Les ORC permettent de transformer de la chaleur en électricité. ENERTIME est l'unique acteur français et l'un des quatre acteurs mondiaux maîtrisant entièrement cette technologie de machines de forte puissance (1MW et plus). A l'échelle internationale et dans cette gamme de puissance, ENERTIME est la seule PME indépendante à offrir aux industriels des machines ORC de puissance.

Sur l'exercice 2017, ENERTIME enregistre un chiffre d'affaires de 4,2 M€ en croissance de 4% par rapport à 2016 et affiche un parc installé de 8,5 MW sur 7 modules. Afin d'atteindre l'équilibre rapidement, ENERTIME a fait évoluer son modèle vers une extension de son portefeuille de solutions et une concentration de ses prestations autour des aspects technologiques à forte valeur ajoutée. Dans le prolongement de cette stratégie, ENERTIME a annoncé la signature d'un contrat de licence de sa technologie en Chine, la signature de projet avec GRTGaz dans la détente de gaz, un projet avec GTT dans l'efficacité énergétique pour le transport ainsi qu'un partenariat avec Vergnet.

## Linutop

Créée en 2006, Linutop développe et distribue des PC miniatures, silencieux et robustes (sans ventilateur, ni pièces mobiles) et fournit des solutions innovantes et économiques pour l'accès à internet, l'affichage dynamique, l'éducation ou la surveillance de réseaux.

Bien qu'en progression de 10%, le niveau d'activités reste trop faible et, malgré la gestion prudente de la société, le résultat se traduit par une légère perte. Le niveau de trésorerie reste cependant satisfaisant.

Le retard, déjà enregistré dans le développement d'une nouvelle version du logiciel et la mise sur le marché du Linutop 6, a impacté l'exercice 2017 et le début de l'exercice en cours.

Dans un marché concurrentiel, la part de marché de l'entreprise est faible et des collaborations commerciales, voire un adossement sont en réflexion.

Source : Siparex Proximité Innovation (31 mars 2018)

### Principales caractéristiques

**Code ISIN Part A** : FR0010720649

Société de gestion agréé par l'AMF sous le n° GP 04000032 : SIPAREX PROXIMITE INNOVATION, société par actions simplifiée au capital de 1 245 200 €, dont le siège social est sis 27, rue Marbeuf, 75008 Paris, et dont le numéro unique d'identification est 452 276 181 RCS Paris.

Les ordres de rachat en cas d'invalidité (correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L 341-4 du code de la sécurité sociale), décès ou licenciement (souscription à l'IR uniquement) du porteur de parts ou de son conjoint soumis à une imposition commune sont centralisés chez le Dépositaire, la BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL – 34, rue du Wacken – 67000 STRASBOURG.

**ECOFI Investissements reste à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.**

**ECOFI Investissements – 22, rue Joubert – 75009 PARIS**

**Tél. : + 33 1 44 88 39 00 - [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr) – [philippe.chalvet@ecofi.fr](mailto:philippe.chalvet@ecofi.fr) ou [fcpi@ecofi.fr](mailto:fcpi@ecofi.fr)**

**Notice et règlement sont également disponibles sur le site internet des fonds fiscaux du Groupe Siparex [siparexfondsfiscaux.com](http://siparexfondsfiscaux.com).**

*Le rapport annuel de gestion du Fonds est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, Siparex Proximité Innovation.*

### Informations complémentaires

#### AVERTISSEMENT AMF

*L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017 au minimum et jusqu'au 4 juin 2019, au maximum, dans le cas où la société de gestion déciderait, d'une part, de procéder à une dissolution anticipée du Fonds et, d'autre part, à la prorogation de sa durée. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.*

Les appréciations formulées reflètent l'opinion de l'auteur à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer ultérieurement. La société de gestion Siparex Proximité Innovation – Groupe Siparex ne saurait être tenue responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage du présent document ou des informations qu'il contient.

Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés ou exacts au jour de leur établissement en fonction du contexte économique, financier et boursier du moment et reflètent le sentiment à ce jour de la société de gestion. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Le présent document ne peut être reproduit, totalement ou partiellement, diffusé ou distribué à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable de la société.

Ce rapport est un document d'information exclusivement destiné aux porteurs de parts du FCPI et doit être traité de manière strictement confidentielle.